

P. BARRIS, ÉDITEUR

# BALAM

A VERSAILLES

PAR M. DE LAUNAY

PARIS, CHEZ M. BARRIS, 1785

DEUXIÈME ÉDITION



# BALAAM A VERSAILLES



P. GEORGES LONGHAYE

---

# BALAAAM

A VERSAILLES

---

MM. FERRY, SPULLER, BERT, DESCHANEL,

Panégyristes des Jésuites.

---

SIXIÈME ÉDITION.

---

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90.

1879



## BALAAM A VERSAILLES

---

Le titre de cet opuscule n'a rien de désobligeant pour personne; ce n'est point de la monture du prophète, c'est de lui-même qu'il s'agit.

Balaam le mage, fils de Beor, est appelé pour maudire le peuple d'Israël.

Il s'y essaye à trois reprises, mais toujours c'est la bénédiction qui jaillit malgré

lui de ses lèvres. Et comme on s'en irrite, il répond : « Puis-je donc parler autrement que ne l'ordonne le Seigneur (1)? »

Quelque chose de semblable vient de se passer à Versailles.

La Chambre des députés a voté la loi dite « sur la liberté de l'enseignement supérieur. » Ce résultat afflige plus qu'il n'étonne.

Mais à côté, mais au-dessus du résultat, il y a la discussion même. « Ah ! Messieurs, a dit quelqu'un, cette grande et belle discussion, — je la qualifie ainsi, selon mon sentiment, sans intention de flatterie, — cette grande discussion a été fertile en enseignements (2). » Telle est aussi notre pensée. Le résultat n'est qu'un fait, la discussion a fait saillir bien des vérités. Or les faits passent, mais les vérités demeurent.

1. Livre des Nombres, XXIII, 12.

2. M. Madier de Montjau, 7 juillet, *Officiel*, p. 6322, 1.

rent ; elles demeurent plus que jamais grandes et fortes quand elles ont pour elles le témoignage de leurs adversaires ; elles demeurent non à l'état de consolation vaine, mais à l'état de germe pour l'avenir.

Nous avons été défendus, avec quel cœur et quelle logique, on le sait, et nous nous refuserons la consolation de le redire. Écoutons plutôt nos détracteurs : la tâche est ingrate mais utile. Nous avons étudié leurs discours, suivi avec une attention facile à comprendre les arguments où ils se fondent pour nous exclure de l'enseignement, pour nous déclarer interdits, incapables, indignes. Au terme de cette étude, une question s'impose à nous : « Sommes-nous humiliés, sommes-nous flétris ? » Dénoncés, accusés, un peu traités de pestes publiques, nous trouvons-nous en fin de compte dans la nécessité de rougir ?

Avouons-le tout de suite : c'est plutôt le

contraire. Les réquisitoires semblent parfois des apologies, et ce qui nous reste de cet assaut, de cette défaite, si l'on veut, ce serait plutôt la fierté, une profonde et sérieuse fierté.

Paradoxe, dira-t-on, amour-propre qui se roidit et se compose.

Dieu sait qu'il n'en est rien.

L'heure est trop grave pour nous amuser au paradoxe; il n'y aurait point seulement faute de goût, il y aurait manque d'intelligence, de cœur et de foi. Qu'on nous lise d'ailleurs et que l'on juge.

Quant à l'orgueil, à cet orgueil de corps qui pour certaines gens explique tout le Jésuite, nous devons avouer avant tout que si nous avons le malheur d'y sacrifier, nous serions en opposition formelle avec l'esprit de notre Institut et avec les recommandations les plus expresses de notre fondateur. Cela noté, nous interrogeons notre conscience et nous la trouvons en

règle. Nous sommes soldats ; le combat fini, nous comptons nos blessures : en cela point d'orgueil. Aussi bien, dût M. P. Bert nous accuser de casuistique, ceux qui pensent savent que l'on peut être fort modeste pour soi-même et très fier de la vérité que l'on défend.

Non certes, ce n'est point pour nous grandir que nous relèverons les aveux échappés à nos détracteurs. Bien loin de là, ce qui nous y détermine, c'est plus que tout le reste le besoin, le devoir de protester contre certaines allégations qui nous grandissent outre mesure. On nous attribue devant les autres congrégations religieuses, devant le clergé séculier, devant Nos Seigneurs les Évêques, devant l'Église universelle, une attitude, une influence, une *prépotence* que nous ne pouvons à aucun prix paraître accepter. De serviteurs et d'auxiliaires, on nous transforme en inspireurs, en dominateurs, en oppres-

---

seurs tout simplement. Ignorance ou malice, qu'importe : en tout cas, voilà qui est intolérable, et il ne sera pas dit que nous l'ayons toléré, même par le silence.

Nos adversaires, les seuls qui nous occupent, nous ont parfois accusés; nous verrons ce qu'il nous conviendra de répondre. — Plus souvent, et sans réflexion peut-être, ils nous ont glorifiés : nous verrons ce dont il nous conviendra de prendre acte. — Mais, par-dessus tout, ils nous ont surfaits ; et nous protesterons par ce besoin de vérité qui est au fond de l'honnête homme, et plus encore du chrétien et du religieux. Voilà tout le but de notre étude.

Grande et belle discussion, disait M. Mardier de Montjau. Oui vraiment, grande par les aveux qui s'en dégagent, belle par cet invincible pouvoir de la vérité qui transforme les détracteurs en panégyristes, et le *tolle en hosanna*.

---

# I

## LES JÉSUITES ET L'ÉDUCATION



# I

## Morale et Histoire.

Le blâme direct, l'accusation faisant scandale et appelant apologie, tient une place minime dans l'ensemble de la discussion. M. P. Bert dénonce notre enseignement moral ; M. J. Ferry notre enseignement historique et voilà tout.

Sur ces deux chefs l'apologie n'est plus à faire, et nous ne la recommencerons pas (1).

On a dit à M. P. Bert ce que valent les sources où il a puisé, notamment cet odieux *factum* des *Assertions* que Theiner lui-même — et il n'était point de nos amis — appelle « un vrai cloaque de mensonges. » On sait que sur neuf auteurs appelés d'abord en témoignage de notre enseignement contemporain, M. P. Bert a eu cette remarquable fortune de ne pas rencontrer un seul Jésuite. On admire son inconcevable maladresse à diffamer, non la morale de la Compagnie, — si tant est que la Compagnie ait une morale à elle, — mais celle de l'Église tout entière. Bref, il reste évident

1. *Lettres à MM. J. Ferry et P. Bert* en réponse à leurs attaques contre l'enseignement catholique, par le P. Ch. Clair, de la Compagnie de Jésus. — Paris, Lecoffre.

cette fois encore que les succès de scandale n'exigent pas grande habileté.

Mais à part tout cela, mais sans attendre la réfutation de détail toujours tardive et boiteuse comme les prières dans Homère, il était une considération de bon sens capable de suppléer à tout le reste.

Qui dénonce notre enseignement moral? Qui le garantit ou le partage? Qui sont nos accusateurs? Qui sont nos patrons ou nos complices?

Il va sans dire que nous ne regardons qu'aux doctrines; les personnes appartiennent au jugement de Dieu.

Or notre accusateur et ceux qui l'applaudissent, professent notoirement des doctrines telles ou un tel néant de doctrines que l'idée même de moralité ne peut être chez eux qu'une très heureuse inconséquence, un vestige mal effacé de l'âme naturellement chrétienne. De bonne foi, est-on recevable à parler morale, décalogue même,

quand on résout négativement ou quand on écarte par système la question d'origine et de fin, la question de Dieu, d'âme et de liberté? Tels sont nos adversaires, nos détracteurs.

Mais nos approbateurs? nos adhérents? nos complices? — Les Évêques, l'Église entière. C'est M. P. Bert qui le publie. Eh! Monsieur, nous ne vous aurions pas prié de dire autre chose.

On sait qui est contre nous; on sait avec qui nous sommes. Voilà qui nous suffit comme à tous ceux dont l'estime nous tient au cœur.

Et vraiment a-t-on pu espérer de nous faire passer pour des empoisonneurs de la morale publique, pour des théoriciens du vol et du mensonge, auprès des fidèles qui usent de notre ministère, auprès de nos élèves et de leurs familles, auprès de tout ce qui croit et de tout ce qui sait, auprès de tout ce qui pense encore en

France autrement que par les journaux du parti ?

En est-on bien convaincu dans le parti même ? Est-ce politique pure et simple ? M. J. Ferry passe condamnation sur tout cet ordre d'arguments : « ne laissons pas, dit-il, la discussion s'égarer sur le terrain des catéchismes, revenons à la question historique (1). » On l'entend : « les citations de M. P. Bert nous servent assez mal ; les miennes sont les bonnes. »

Voyons.

On a péremptoirement démontré que, sur cette question de l'enseignement historique, M. J. Ferry s'est comporté moins en ministre qu'en avocat et en avocat trop confiant pour ses secrétaires, généralisant des faits isolés, transformant en instrument de propagande un ouvrage présent dans cinq bibliothèques sur cent sept, insinuant à

1. 8 juillet. *Officiel* du 9, p. 6375.

faux que l'enseignement de l'histoire contemporaine se poursuit chez nous jusqu'aux actualités les plus irritantes, enfin, chose plus grave, découpant les textes de façon à faire tomber sur 89 des jugements portés sur 93, en un mot se laissant imposer par ses officieux quelques-unes de ces menues habiletés que les bonnes causes dédaignent.

Et que n'aurait-on pu dire encore ?

Sauf un ou deux passages empruntés au « fameux livre de propagande », on pouvait mettre en lumière la parfaite modération des autres fragments incriminés.

Laissant à part le P. Gazeau, le seul auteur Jésuite, dont le texte arrangé constitue moralement un faux, on pouvait par exemple admirer l'âpreté du ministre à dénoncer les appréciations si parfaitement mesurées de M. l'abbé Courval. Cette âpreté, nous allons dire cet acharnement, va jusqu'à la distraction la plus étrange. Ayant à juger la déclaration des *Droits de*

*l'Homme* et notamment la définition de la loi par l'expression de la volonté générale, M. l'abbé Courval écrit : « Cette loi, même voulue par la majorité, doit être juste pour que la conscience du citoyen soit tenue à l'obéissance (1). « Eh bien ! N'est-ce pas absolument ce que proclamait deux jours auparavant M. Spuller du haut de la même tribune ? « Non, Messieurs, la majorité n'a pas le droit de faire ce qu'elle veut, je vous le dis franchement : au-dessus d'elle il y a le droit. (2) » Devrions-nous croire que M. le ministre ne pense pas de même ? Nous forcera-t-on d'enseigner comme thèse de moralité historique la sainteté du nombre et son infailibilité ?

Car enfin — et c'est là que le débat s'élève — si l'on trouve dans notre enseignement authentique un point illégal, un

1. *Offic.*, p. 5689, 3.

2. *Offic.*, p. 5605, 1.

point contraire aux principes fondamentaux de toute société, voire à la sécurité du gouvernement, qu'on juge et qu'on frappe. Mais si cela n'est pas, voudrait-on par hasard nous dicter nos appréciations historiques ? Ce sont opinions, opinions libres ; discutez, à la bonne heure, mais ne proscrivez point.

Quoi ! l'on nous forcerait, par exemple, d'enseigner l'histoire telle qu'elle s'est faite à la tribune pendant cette discussion ! N'avons-nous pas entendu M. Louis Janvier de la Motte résumer ainsi le dernier siècle : L'Église est cause de tout le mal et les Jésuites sont toute l'Église ?.... M. Spuller, le docte M. Spuller, ne nous a-t-il pas révélé que si la France au xvi<sup>e</sup> siècle ne s'était point faite protestante, c'est qu'au-dessus des querelles religieuses elle mettait déjà « son propre génie, juridique, civil et laïque, » (1) en-

1. *Offic.*, p. 5604, 1.

tendez qu'elle adorait déjà l'Etat-Dieu ? N'avons-nous pas appris du grave M. P. Bert que nous sommes, nous Jésuites, une imitation des Khouans de l'Islamisme, et que saint Ignace doit son plan de fondation religieuse au Maure qu'il pensa pourfendre sur le chemin de Montserrat ? D'honneur, plutôt l'interdiction que l'obligation d'enseigner de pareilles rêveries ! (1)

Sur toute cette question de l'histoire, M. le ministre a livré d'un mot le grand secret : « Voilà, nous a-t-il dit, ce que vous faites de la Constituante et de ses lois, *« de ce que nous appelons, nous, notre Évangile. (2) »* Non, Monsieur, nous n'avons

1. Un roman de quinzième ordre nous tombe sous la main, où nous apprenons que les Jésuites ont fait la guerre de 1870 et la commune, quitte à se laisser un peu fusiller pour cacher leur jeu. — Voilà qui vaut précisément les divinations historiques de M. P. Bert.

2. *Offic.*, p. 5689, 2.

point tant médit de la Constituante et de ses lois ; mais nous confessons n'avoir, nous, qu'un Évangile, celui de Jésus-Christ, et au nom même de la Constituante et de ses lois, au nom même de 89 et de la liberté de conscience alors proclamée, nous réclamons le droit de juger, de discuter, de distinguer à la lumière de cet Évangile l'histoire tout entière, y compris 89 et la Constituante et ses lois. Ce droit, nous l'avons exercé ; voilà le crime : vous ne nous en ferez pas rougir.

Et le chapitre du blâme est déjà clos ; nous n'avons plus désormais qu'à recueillir ou à repousser des hommages.



## II.

### **Hommages indirects.**

Tout d'abord les hommages indirects ; ce sont quelquefois les plus naïvement significatifs.

Ai-je tort d'en trouver un dans toute la marche de cette affaire, dans cette évolution chaque jour plus manifeste qui concentre sur nous l'effort ? Au début, l'article 7

n'était dans la loi qu'une parenthèse égarée, équivoque. La droiture française hésitait. M. le Ministre expose ses motifs et le doute cesse. M. Spuller écrit son rapport et la lumière augmente. M. Paul Bert parle et nous apprenons que l'article 7, le hors d'œuvre, est « la partie la plus importante, la plus considérable, la plus nouvelle de la loi. (21 juin.) » MM. Deschanel, Spuller, J. Ferry sonnent l'alarme et révèlent à l'État son péril. Mais où est-il, ce péril ? « Où est le péril ? Messieurs, je réponds sans hésiter : il est dans les Jésuites. Il est dans leur accroissement, il est dans leur progrès, il est dans leur puissance incontestable et incontestée. (1) » Ainsi la question marche et se déplace, l'accessoire absorbe le principal, la parenthèse devient la pensée dominante ; à n'écouter que la discussion, il semblerait que l'article 7 est à

1. *Offo.*, p. 5685, 1.

peu près toute la loi ; il semblerait que les Jésuites sont à peu près tout l'article 7.

Voilà déjà bien de l'honneur ; en voilà trop. N'étaient les conséquences où l'on tend et les ruines que l'on prépare, il y aurait lieu de sourire en pensant au lièvre de La Fontaine :

Je suis donc un foudre de guerre,  
Je mets l'alarme au camp....

Lorsque, par distraction peut-être, M. Paul Bert, dépassant la loi même, déclare que voter pour ou contre c'est voter pour ou contre « *l'existence* » (1) de la Compagnie de Jésus ; lorsque d'autre part le rapporteur a prononcé que poser la loi c'est poser pour l'État « une question d'existence ; » lorsque, pour tout dire, ils s'accordent à nous présenter comme tenant le monde moderne en balance et en échec ; la

1. *Offic.*, p. 5491, 1.

faute serait-elle à nous si nous venions à prendre de notre importance une idée excessive? De bonne foi, je ne me savais pas, moi Jésuite, à ce point « illustre et redoutable, » pour employer les propres paroles de M. J. Ferry.

Faut-il aussi rapporter à nous seuls, faut-il expliquer par les sympathies qui nous entourent l'émotion des croyants et leur protestation douloureuse à l'encontre de la loi projetée? Tout cela dérange et inquiète nos adversaires. Tantôt ils avouent la surprise. « Il semble que les fondements même de la société soient ébranlés, » s'écrie M. P. Bert, non sans dépit (1). Tantôt ils jouent le calme et le dédain: on devait s'attendre à ce bruit, on s'y attendait, insinue quelque part M. Spuller. Mais enfin tous le constatent et il ne tient pas à eux que nous n'en tirions quelque vaine gloire.

1. *Offic.*, p. 5490, 3.

Eh bien ! non : soyons justes. Certes, Dieu nous a fait cette fortune de n'être ni aimés ni haïs médiocrement. A côté de l'hostilité ardente, implacable, il a mis sur notre route des sympathies cordiales, généreuses, dévouées, notre meilleure consolation dans ce monde. Mais malgré tout si nous étions seuls en cause, la France catholique ne parlerait pas ainsi tout d'une voix et ne s'indignerait pas ainsi d'un seul cœur. Elle voit où l'on vise, elle sait où l'on va ; les artifices employés ne la rendent point dupe, et nous n'acceptons, nous, que pour notre humble part, l'honneur de la faire ainsi tressaillir.

Une chose est bien à nous cependant, c'est la haine privilégiée de quelques sectaires, haine irréconciliable offrant — en toute sincérité, qui en doute ? — de recevoir à composition ceux avec qui nous combattons sous la même bannière, mais nous exceptant par avance de l'armistice et des négociations

à ouvrir. « Les Congrégations pourront se faire autoriser, » dit généreusement le Ministre, même « des congrégations d'hommes, pourvu qu'elles apportent leurs statuts et les soumettent à la compétence civile. » Et qu'en sera-t-il des Jésuites? Si la « société secrète » se dévoile, si elle dépose sur le bureau de la Chambre les statuts dont on l'accuse ridiculement de faire mystère, a-t-elle chance de les voir agréés ou seulement discutés par le concile laïque? Non, répond le Ministre, craignant peut-être que nous ne retardions son œuvre en sollicitant avec candeur la reconnaissance d'État. « Puisque je tiens à vous parler en toute franchise, je dirai volontiers que pour les Jésuites c'est autre chose; la cause est entendue, les Jésuites sont jugés. » (1)

A la bonne heure! Ce parti pris nous fait

1. *Offic.*, p. 5727, 2.

peine pour les juges ; il peut avoir quant à nous-mêmes des conséquences amères, mais le moyen de nous sentir humiliés ? Ne serait-ce point le contraire, et quand nous aurons mieux vu ce qu'il suppose, n'y trouverons-nous pas encore un hommage trop excessif pour être accepté sans réserve ?





### III

#### L'Enseignement.

J'ignore si nos adversaires ont pris le temps de mesurer leurs paroles ou si peut-être leur tactique ne serait point de nous accabler sous les fleurs.

Voici venir les éloges directs, à bout portant, véritable embarras pour le bon goût et quelquefois même pour la conscience de

ceux à qui on les adresse. Monsieur le Ministre, le plus acharné de ces complimenteurs, est vraiment trop bon de constater à la tribune que nous jouissons comme instituteurs de quelque estime. « C'est une grande cause et une grande garantie de succès pour un établissement d'enseignement secondaire libre que de pouvoir mettre sur son fronton le nom de l'illustre corporation. (1) » De vrai, la louange est peu délicate dans sa forme, et nous ne la relèverions pas si l'on n'en faisait une arme contre nous. Interdits pour cause de succès : voilà quelle note on nous inflige ; il en est de plus lourdes à porter.

Mais enfin pourquoi ce succès qui nous condamne ? Est-ce parce que nos maisons sont plus riantes et de plus grand air que les austères et anciens lycées ? M. J. Ferry le donne à entendre. Pour satisfaire les

1. *Offic.*, p. 5725, 1.

familles catholiques, il n'est, selon lui, que d'embellir et d'égayer les établissements de l'Etat. Comme rivaux, comme contribuables même, nous n'avons rien à dire à cette proposition digne en tout de la république athénienne. Que n'en sommes-nous à la république spartiate? Pour résoudre le problème elle n'aurait qu'un mot : confiscation.

Quoi qu'il en soit, je doute que l'on apaise complètement avec ces améliorations matérielles les ombrages de la conscience catholique. M. J. Ferry qui semble parfois manquer de mémoire, n'a-t-il point avoué ailleurs que nos anciens élèves n'envahiraient probablement pas les lycées même restaurés et embellis? (1)

Chose étrange! en même temps que l'Université se fera pour nous ressembler séduisante et gracieuse par le dehors, on extir-

1. *Offic.* p. 5727, 2.

pera soigneusement ce qui lui reste encore de notre esprit et de nos méthodes. Votez ma seconde loi, dit le Ministre. « Donnez-nous le plus tôt possible un conseil supérieur, et nous briserons définitivement dans les méthodes de l'enseignement secondaire la tradition trop vivante, malheureusement, de l'Institut de Jésus » (1). Ici même nous pourrions tirer vanité d'inspirer encore si peu que ce puisse être l'enseignement universitaire. Mais voici qui est plus grave. En quoi l'inspirons-nous ? Quelles traditions chez lui vivantes continuent d'attester notre influence ? J'en trouve deux : la religion, au moins une religion d'étiquette, et la haute culture intellectuelle, les nobles études littéraires, un certain respect d'habitude et de pratique pour ce qu'on nomme excellemment *les humanités*. Entre les deux éléments trop jésuitiques d'origine, lequel est

2. *Offic.*, p. 5943, 2.

condamné à disparaître? La religion officielle? Mais alors quelle ombre de confiance laissez-vous aux familles catholiques? — Les études dites *humanités*? Hélas! il y a vingt-cinq ans, d'éminents universitaires, M. St-Marc-Girardin entre autres, nous louaient hautement d'en maintenir le culte dans nos récents collèges. Que diraient-ils aujourd'hui? L'instruction publique, cédant à toutes les influences matérialistes du siècle, va-t-elle donc se faire de plus en plus technique et professionnelle? Le lycée embelli va-t-il prendre pour idéal cette « usine-caserne » (1) dont parlait naguère un journal conservateur? Le radicalisme va-t-il démontrer plus évidemment que jamais aux dépens de l'âme française qu'il veut bien des demi-savants spécialistes, mais que les *hommes* lui font peur et qu'il importe à sa domination

1. *Paris-Journal*, 6 juin.

qu'on n'en forme plus ? Voilà ce qui résulte des insinuations peut-être étourdies de l'impétueux Ministre. Ils avaient donc bien raison, et plus encore qu'ils ne le savaient peut-être, ceux qui tout d'abord ont dit : « Prenez garde ! en tuant les Jésuites, vous préparez la mort de l'Université. » Ainsi les Jésuites en disparaissant de l'enseignement emporteraient avec eux ou du moins compromettraient gravement ce qui reste en France de haute culture intellectuelle ! Triste gloire et dont ils ne se consoleraient pas.

Revenons aux succès qu'on veut bien nous reconnaître et aux causes par où on les explique.

Tout n'est pas, semble-t-on avouer, dans la belle apparence de nos écoles. Il y a plus : les professeurs Jésuites sont « séduisants entre tous par l'affabilité qui les caractérise, par la douceur qu'ils apportent dans leur enseignement. (1) » Pour-

1. *Offic.* p. 5691.

---

quoi donc entre tous, M. le Ministre ? J'ai eu pour ma part l'honneur d'approcher d'assez près les professeurs de plusieurs maisons ecclésiastiques et je ne vois, je vous jure, aucune raison de m'estimer plus séduisant qu'eux. Affabilité, douceur dans l'enseignement, mais c'est le commun caractère du maître chrétien, prêtre ou laïque, et ce caractère je sais que dans l'Université même vous le rencontrez quelquefois. Dès que la charité s'ajoute à la bienveillance naturelle on devient affable et doux sans grande peine. Il suffit de croire à Jésus-Christ et aux âmes et il n'est pas besoin d'être Jésuite. Encore un trait flatteur où nous ne pouvons nous reconnaître seuls.

---



#### IV.

### **Le Caractère du Jésuite.**

En voici d'autres que nous contesterons moins.

On dit : La loi sera lettre morte ; on l'éluquera de cent manières. Demandez par exemple à qui enseigne de déclarer qu'il n'appartient pas à une congrégation non autorisée : les Jésuites répondront ce qu'il

leur plaira : ne sont-ils pas les hommes de la restriction mentale ?

A cela que réplique le Ministre ? Il se redresse, il s'indigne, il proteste pour l'honneur de notre sincérité dont il veut bien se porter le garant devant la France. « Je ne crois pas du tout à ces travestissements ; je les considère comme indignes du caractère dont cet ordre fameux est revêtu. (1) » Y songez-vous, M. le Ministre ? Et Pascal ? Et Béranger ? Et les dictionnaires qui donnent encore notre nom comme synonyme de finesse malhonnête ? Et toute la légende qui nous attribue la duplicité comme signe de race ? Ainsi vous-même, parlant de haut à l'une des deux tribunes nationales, avec toute l'autorité de chef de l'enseignement public en France, vous mettez à néant ce lieu commun jusqu'ici indubitable, con-

1. *Officiel*, p. 5725.

sacré, officiel ! Donc, le Jésuite est honnête, il est fier, assez honnête et assez fier pour se laisser interdire, proscrire même plutôt que de faire acte de duplicité, acte de *Jésuitisme* comme on disait encore jusqu'à votre déclaration, mais comme on ne pourra plus le dire désormais. Vous l'ennemi, vous le proscripteur, vous comptez sur la loyauté des victimes pour garantir qu'elles n'échapperont point ! Vous nous donnez acte de nos registres bien tenus, de nos états de personnel bien à jour (*loc. cit.*). Donc, pour le dire en passant, vos inspections n'étaient pas si fort inutiles, et si le dernier coup de filet a ramassé quelques livres, vous savez d'ailleurs et vous dites qu'à travers les mailles les personnes n'essaieront point de passer.

Monsieur le Ministre a raison. Les Jésuites iront jusqu'au bout dans la résistance légale à ses entreprises ; mais ils n'iront pas jusqu'à se renier eux-mêmes.

Ils se rappelleront l'attitude concertée entre le P. Olivaint et le P. de Ponlevoy lors de leur dernière entrevue : « Je veux, disait le futur martyr, je veux me poser sur mon terrain et me donner pour ce que je suis : citoyen Français sans doute, mais prêtre, mais jésuite ; car c'est sous ce titre que je vis et que j'entends bien mourir. » (1).

Ne croyant pas à la duplicité des Jésuites, M. Ferry — et cela l'honore, — ne croit pas plus à leur humeur vindicative. Lorsqu'il ouvrait la campagne, il n'a pas jugé nécessaire de s'écrier tragiquement comme M. Cousin, en 1845 : « Il m'en arrivera ce qui pourra ! » Du moins s' imagine-t-il peut-être que nous excrions sa personne. Eh, mon Dieu ! non ; pas même : charité chrétienne à part, sa

1. *Pierre Olivaint, prêtre de la Compagnie de Jésus*, par le P. Ch. Clair, de la même Compagnie, p. 431.

personne nous semble peu de chose dans le débat. Agit-il par conviction et par haine ? Accomplit-il seulement, lui franc-maçon notoire, un vœu d'obéissance plus pesant et moins inoffensif que le nôtre ? Qu'importe ? En tout cas, nous savons de pires coupables et quant à lui nous le plaindrions plutôt ; j'irai plus loin et je lui promettrai volontiers quelque reconnaissance pour glorifier ainsi la loyauté de notre caractère. La Compagnie de Jésus ne fait point profession d'être ingrate ; elle a reconnu souvent de moindres bienfaits.

Vengés du reproche de duplicité, nous allons être absous de l'accusation de souplesse complaisante et de versatilité intéressée.

Les rares Français qui ont lu la cinquième Provinciale avaient leurs idées faites sur la politique des Jésuites. Un seul point fixe : la plus grande gloire de l'Institut, pour tout le reste flexibilité parfaite ;

doctrine, morale, esprit, direction, tout flottant, se pliant, s'accommodant, se transformant au gré des circonstances et en vue de l'unique fin souveraine. Sauf la gloire de l'Institut, pour la gloire de l'Institut, le Jésuite de Pascal et de la tradition est, par excellence, l'homme « ondoyant et divers. »

Eh bien ! non, Pascal se trompe, la tradition ment. L'esprit du Jésuite est tout contraire, c'est l'obstination, la rigidité superbe, prête à mourir plutôt que de plier. Voilà pourquoi M. Spuller désespère de nous convertir aux idées modernes. Nous sommes la compagnie immuable (1). *Sumus tales quales*, disons-nous non sans orgueil ; qu'on nous laisse ou qu'on nous prenne comme nous sommes ; notre devise est ce mot fameux : *Sint ut sunt aut non sint* (2).

1. M. Spuller, *Rapport*, p. 76.

2. M. Spuller, *Rapport*, p. 75.

M. Deschanel est du même avis.

Impossible aux Jésuites de se modifier, de n'enseigner plus ce qu'ils enseignent. « Par conséquent, plus ils sont consciencieux, plus ils sont dangereux, et c'est rendre hommage à leur caractère que de les déclarer impossibles (1). » M. J. Ferry contresigne à son tour ce brevet de fière immutabilité. Après avoir découvert notre existence contemporaine : « Oui, s'écrie-t-il, ce sont les mêmes doctrines, ce sont les mêmes aspirations, ce sont les mêmes périls, etc... » Et comme M. Spuller, et comme M. Paul Bert, il nous accuse, le dirai-je ? il nous glorifie peut-être d'avoir, nous immuables, transformé l'Église devenue à notre gré changeante et mobile. Ah ! de grâce, Messieurs ! Historiquement, c'est une énormité ; religieusement, c'est pour l'Église un blasphème, c'est pour nous une intolérable injure.

1. *Offic.*, p. 5548, 3.

Mais le moment n'est pas venu de le dire. Avant d'examiner l'attitude que l'on nous prête dans la société chrétienne, voyons celle que l'on nous fait par rapport à la liberté. Nous aurons droit d'en tirer gloire, non pour nous mais pour une vérité de premier ordre à laquelle on rend hommage sans paraître s'en apercevoir.



## II

### LES JÉSUITES ET LA LIBERTÉ

*Nous donnons un étrange spectacle à ceux qui nous regardent et qui nous écoutent. D'un côté on voit les jésuites, ces rétrogrades, se ranger sous le drapeau de la liberté..... de l'autre on voit les libres penseurs, ces progressistes, se ranger du côté de l'absolutisme.*

(M. Granier de Cassagnac, père,  
séance du 9 juillet.)



# I

## Le Fait et les Sophismes.

Les idolâtres de la liberté quand même ne nous comptent généralement pas comme étant des leurs, et sous ce rapport le préjugé entraîne plus d'un homme grave à des erreurs d'appréciation dont le radicalisme s'empare. C'est ainsi que M. Guizot, cité par M. Spuller, nous juge institués pour défendre l'absolutisme dans l'ordre religieux et un peu aussi dans l'ordre poli-

tique. (1) C'est ainsi que M. Gladstone, cité par M. J. Ferry, proclame la Compagnie « *le plus grand instrument de servitude mentale qui ait jamais été inventé.* » (2) Guizot, Gladstone, deux protestants célèbres, singulières autorités à invoquer contre nous dans un pays catholique ! Aussi bien Guizot se trompe. Nous sommes par état champions de la constitution divine de l'Église ; mais cette constitution n'est point absolutiste, elle est autoritaire, elle est monarchique, voilà tout. Quant à l'ordre temporel, il ne faudrait pas oublier pourtant de quelle vigueur nos théologiens les plus illustres, Suarez et Bellarmin par exemple, ont malmené l'absolutisme royal et le faux droit divin où les protestants cherchaient à l'appuyer. Reste la *servitude mentale* ; mais tout catholique entend ce

1. *Rapport*, p. 75.

2. *Officiel*, p. 5687.

qu'elle veut dire surtout dans une bouche protestante. C'est l'antithèse du libre examen, c'est la soumission à l'Église, c'est le catholicisme et M. J. Ferry devait comprendre que le mot de Gladstone nous fait honneur.

Mais quoi qu'il en soit des doctrines, voici un fait, un fait qui éclate et qui s'impose. Dans la lutte actuelle où donc est la liberté? Que serait notre défaite? une défaite de la liberté. Qui arrête nos adversaires, qui met leur sophistique à bout, qui les pousse à la tyrannie manifeste, à l'arbitraire pur? La force des choses qui unit la cause catholique et par conséquent la nôtre à celle de la liberté.

Une majorité plus indépendante d'esprit et de caractère s'en fût émue tout d'abord; tout ce qui pense dans le pays s'en préoccupe et si l'on veut que l'avenir ne soit pas sévère il n'est qu'une ressource : mettre au pilon l'*Officiel*.

Car enfin c'est peu de crier à pleine tête : La liberté demeure, la liberté d'enseignement demeure, la liberté de conscience demeure, la liberté du père de famille demeure. Les bravos de la gauche prouvent mal et un reste de pudeur avertit qu'il faut prouver. Prouvez donc, Messieurs ; vous les puissants, vous les maîtres, donnez-nous le spectacle de votre embarras, de votre gaucherie désespérée. C'est mieux qu'une consolation, c'est une victoire, une de ces victoires morales que toutes les insolences du fait ne sauraient valoir.

On se travaille donc à mettre la liberté hors de cause ; on ébauche des distinctions, on exploite des confusions qui deviennent des calomnies, mais en fin de compte, il faut avouer ; le masque de libéralisme ne tient plus ; à chaque instant il se détache et la face hideuse du despotisme apparaît. Voyez plutôt.

La liberté d'enseignement, dit-on, n'est pas une liberté maîtresse, mais une liberté subordonnée... (M. J. Ferry.) Évidemment. Elle a cela de commun avec toutes les autres ; car à part la liberté de servir Dieu, celle-là même que l'on veut ravir à « l'âme française, » nommez de grâce une seule liberté maîtresse, une liberté qui ne se subordonne point au droit.

La liberté d'enseignement, dit-on encore, n'est pas une liberté essentielle ; nul n'apporte en naissant un droit essentiel à professer. Soit, mais le père de famille a-t-il oui ou non le droit essentiel d'instruire son enfant ? Et que faire de ce droit s'il ne peut le déléguer à qui bon lui semble ? Au reste on parle peu de la famille, singularité plus qu'étrange dans une discussion où la famille est si gravement intéressée. Est-ce embarras pur et simple ? Y aurait-il là tout un ordre de sentiments assez mal connu de ces Messieurs ? On le dirait à

leur silence ; on le dirait à leur stupeur, s'il arrive qu'un vrai père, M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, par exemple, laisse échapper devant eux le cri de son âme ; on le dirait encore à les voir dans l'occasion traiter la famille avec cette légèreté dédaigneuse et ce persifflage vraiment cruel. Faut-il s'indigner, faut-il sourire quand on entend M. le Ministre dénier au père » le droit de faire *instruire son enfant ailleurs qu'à l'ombre de son foyer*, dans des conditions et des doctrines contraires aux principes, aux doctrines, à la conservation de l'État ? (1) » Donc ce droit subversif de l'État, chaque famille le possède à domicile ; donc l'État serait perdu sans recours si tout mécontent pouvait payer un précepteur. O logique !

On distingue le professeur. Liberté, dit M. Deschanel, pour la congrégation où

1. *Officiel*, 5681, p. 3.

l'enseignement est le but même et non pas un moyen subordonné à une fin plus large et à des vœux. J'entends : liberté pour toute congrégation qui n'est point une congrégation, et je conjure l'orateur de me montrer quelque part cette congrégation ainsi définie. — Liberté, dit-on encore, à qui n'a point par des vœux amoindri ou dénaturé sa personne. — Quoi qu'il en soit de cette ineptie, qu'allez-vous faire, je vous prie, des francs-maçons ?

On distingue l'auditoire. Droit de proposer sa doctrine devant des adultes capables d'examen et de résistance, mais non pas de l'imprimer sur le « cerveau malléable » des enfants. — A la bonne heure ! mais de deux choses l'une : ou l'adulte ignorant et crédule n'est devant le maître qu'un enfant véritable, ou l'enseignement prétendu n'est plus un enseignement ; la distinction tombe et la notion même s'en va. Quoi donc ! M. Naquet a droit de prêcher le divorce

devant des ouvriers sans doute assez bien armés contre le sophisme, et je ne pourrai, moi Jésuite, apprendre à des enfants, selon les vues et la foi de leurs pères, que le mariage est un sacrement !

On distingue la liberté individuelle et la liberté collective. On ose dire la loi proposée plus libérale que celle de 1875 ; car elle se préoccupe d'affranchir l'individu au lieu que celle de 1875 favorise plutôt l'association. — Voilà qui surprend par l'audace ; mais pressez l'antithèse : elle serait vide si le socialisme ne s'y cachait. Est-ce que, la loi de 1875, en demandant des associations sérieusement constituées, fait autre chose qu'offrir des garanties aux familles et à l'Etat lui-même ? Est-ce que, pour enseigner surtout, le droit individuel pourra vraiment quelque chose si vous lui disputez les ressources de l'association ? Est-ce que partout l'association n'est point le plus naturel exercice du droit individuel et sa plus ferme

garantie ? Singuliers libéraux, ceux à qui elle fait ombrage ; despotes et socialistes, ceux qui ne veulent rien entre l'État soi-disant impersonnel et l'individu grain de poussière ; tristes dupes, ceux qui voient là un progrès moderne et une conquête de la liberté !

Comme on a faussé la notion d'enseignement, on déplace les notions même de liberté et de monopole. Le monopole, dit-on, c'est l'État imposant à la fois l'esprit et la méthode. Donc il y a liberté si l'État, se désintéressant de la méthode, se contente d'imposer l'esprit. Qui parle de la sorte ? M. Thiers, hélas ! le M. Thiers du monopole, le M. Thiers de 1844. Mais je lui en demande bien pardon : il n'a prouvé que la faiblesse de sa cause. Dussiez-vous nous asservir à vos méthodes, au moins ne nous imposez pas votre esprit. Servitude pour servitude la première est légère ; c'est l'autre qui pèse, c'est l'autre qui tue, c'est l'autre

que la conscience catholique n'acceptera jamais.

Les tenants du projet de loi veulent distinguer et ils ne parviennent qu'à confondre ; ils s'efforcent d'être subtils, mais ils ne feront pas que la loi soit libérale, ils ne feront pas que la cause catholique, la cause de la Compagnie de Jésus ne soit à l'heure présente la cause même de la liberté.

Il ne leur servira pas plus de masquer leurs prétentions et de travestir les nôtres. Nous ne voulons que le contrôle, affirment-ils. Et tout ce qui n'est pas eux leur répond d'une voix : non, le contrôle vous l'avez, et si vous voulez plus, ce ne peut être que le monopole. — Vous voulez la liberté illimitée, nous disent-ils encore, l'État impuissant, aveugle, insouciant de tout et de lui-même. Non, leur est-il répondu, nous acceptons la surveillance d'État aux termes et au sens des lois existantes,

---

persuadés comme vous-mêmes que l'État ne peut se désintéresser de l'instruction publique, d'où résulte pour lui, non le droit au monopole, mais le droit à la surveillance; encore un coup, vous l'avez cette surveillance, et quoique vous en disiez, on ne ruse pas avec elle. Que prétendez-vous donc en outre, sinon la confiscation de la liberté?

Mais qu'est-ce que la liberté? ce mot dont tous se réclament ne cacherait-il pas une équivoque? C'est ici qu'intervient M. Paul Bert.





## II

### M. P. Bert et la loyauté de l'Église.

On raconte que Mgr Darboy marchant à la mort se retourna et dit : « J'ai toujours aimé le peuple, j'ai toujours aimé la liberté. » Un fédéré lui répliqua durement : « Ta liberté n'est pas la nôtre, tu nous emb... (1). »

A Dieu ne plaise que je compare les

1. M. Maxime du Camp : *Les Convulsions de Paris*.  
T. I, p. 369.

personnes! mais j'ai droit de rapprocher les paroles. Cet homme venait de résumer d'avance tout ce qu'il y a de spécieux dans le premier discours de M. P. Bert.

Entre les fils de la Révolution et les défenseurs de l'Église, « *puisque'elle seule est en cause*, » quand on parle de liberté d'enseignement, pas d'entente possible. Pourquoi? Parce que la même formule évoque des idées différentes. Pour l'émancipé moderne, la liberté d'enseignement n'est qu'un cas particulier de la liberté d'exprimer sa pensée, laquelle procède exclusivement du droit humain. Pour l'Église, et par cela seul qu'elle invoque un droit divin, liberté d'enseignement veut dire droit absolu, exclusif, intolérant de toute concurrence, monopole en un mot (1).

Ainsi parle M. P. Bert. C'est dire en français que la revendication de l'Église,

1. *Offic.*, p. 5549, 3.

la nôtre, cache un piège; c'est dire avec plus de forme et d'apprêt ce qui sera redit ailleurs, que nous exploitons la liberté pour établir la servitude.

Cet effort d'habileté nous mettrait en droit d'être sévères. N'en ayons garde cependant.

Non, l'Église ne confond pas deux choses absolument distinctes : la part de liberté commune qu'elle réclame en exécution des promesses écrites dans presque toutes les constitutions contemporaines, et le droit spécial, unique, incommunicable, qu'elle tient d'en haut. Sans doute elle n'accepte pas le principe où M. Bert fonde la liberté de communiquer sa pensée : l'Église n'adore pas l'intelligence humaine ; l'Église ne croit pas au relatif pur, à la vérité mobile, à la vérité en voie de se faire, à l'identité des contradictoires, à tout ce que suppose la liberté de penser entendue à la moderne. L'Église sait que la vérité existe et a seule

droit sur les esprits. L'Église se sait par ailleurs en possession de la vérité intégrale en matière de religion, de morale par conséquent. Elle a donc conscience de porter en soi-même un droit supérieur, indépendant de toute concession humaine, tranchons le mot, un droit positivement et immédiatement divin. Aussi quand on la fait descendre sur le terrain de la liberté commune, quand on veut qu'elle existe et qu'elle agisse en vertu, non plus du droit souverain de la vérité, mais d'un prétendu droit universel des opinions humaines, elle sait qu'on la fait déroger, elle le sent, elle le déclare ; mais après ?

Où est l'équivoque, le malentendu ? Quand l'Église dit liberté, elle dit liberté, et elle entend ce qu'entend tout le monde. Quand elle revendique auprès des pouvoirs libéraux sa part de liberté commune, elle revendique sa part de liberté commune ; voilà tout.

M. P. Bert n'a pas oublié sans doute ce vieux Romain, qui, après avoir lutté de toute sa force contre je ne sais quelle loi agraire, se présentait le lendemain pour en bénéficier. « Vous êtes un inconsequent, » lui dit-on. « Pas le moins du monde, répondit-il: j'ai combattu pour vous empêcher de mettre mon bien en partage; mais, la chose faite, je réclame ma part. » Telle est à peu près la situation de l'Église.

Vous dites: « elle n'en est pas satisfaite; elle ne la subit qu'avec l'arrière-pensée d'en sortir. »

Elle pourrait tout-d'abord répondre: « Et quand même? » Oserait-on bien poser ce principe: Quiconque est mécontent de l'ordre de choses où il vit se rend par le fait incapable d'en réclamer le bénéfice? Oserait-on dire: toute minorité est suspecte, parce qu'elle n'accepte pas franche-

ment sa défaite, parce qu'elle garde par devers soi l'espoir de redevenir majorité?

Voilà bien le plus pur despotisme et voilà jusqu'où la logique pousse M. Paul Bert, malgré qu'il en ait.

J'insiste, car il est intolérable de laisser planer un doute sur la loyauté de sa Mère. Non, l'Église ne se cache pas, ne se dissimule pas, ne se renie pas. Par dignité, par charité, par sagesse, elle se garde des provocations et des bravades ; mais quand on la met en demeure, quand seulement on paraît faire de son silence une abdication tacite, elle parle, elle rappelle à tout risque le principe, la thèse pure, le droit absolu, dont elle ne peut, sans suicide, laisser périr l'idée. C'est l'heure des *Syllabus*.

Ne craignez rien du reste. Comme elle ne perdra jamais ni le sens de l'ordre parfait, ni l'espoir d'y ramener le monde, de même, n'y saurait-elle travailler par

des moyens frauduleux. Point de surprises; point de pièges. Son but est manifeste, sa stratégie en plein jour. Elle veut, par la libre persuasion, regagner à la foi tous les individus de la société moderne, après quoi, l'unanimité morale étant faite, volontiers elle se reposera sur les néophytes du soin de ses droits et de la question de liberté. On l'a dit à M. Spuller en relevant ses erreurs, et nous emprunterons à l'auteur anonyme ce passage qui rend bien *notre pensée* :

« Oui, certes, c'est fort bien fait aux catholiques d'user du droit commun devenu la condition de la société moderne, d'en user pour se maintenir et pour s'étendre. Mais ce n'est pas, comme on l'ose dire, « en se tenant prêts à en sortir quand la « force aura passé du côté de l'Église (1). » Nous en usons, encore un coup, pour

1. M. Spuller, *Rapport*, p. 39.

amener tout le monde à vouloir en user dans le même sens et de la même façon que nous. Et si jamais il en est ainsi, quand la persuasion vous aura rendus catholiques, vous aujourd'hui libres penseurs, alors nous vous ferons juges et maîtres ; il en sera du droit commun, il en sera du droit de l'Église ce que vous dictera votre foi nouvelle. Voilà toute la menace de l'avenir (1). »

Après cela, inutile de rassurer, par le menu, les frayeurs des avocats du projet ; inutile de leur faire toucher du doigt les fantômes qu'ils évoquent. M. le Ministre, par exemple, espérait-il être pris fort au sérieux quand il se lançait en pleine fantaisie théologique, brouillant tout, confondant tout, attribuant à M. Lucien Brun des définitions pontificales pour les imputer

1. *Les Erreurs de M. Spuller dans son rapport sur le projet de loi de M. Ferry*, p. 18. — Paris, Lecoffre.

en fin de compte aux Jésuites ; rapportant à ce qu'on nomme le pouvoir indirect de l'Église, des objets qu'elle déclare tout spirituels et relevant de son domaine immédiat, comme le mariage entre baptisés ; — mêlant des opinions librement controversées, étrangères d'ailleurs à la religion, la liberté testamentaire par exemple, avec des principes théologiques incontestables, comme l'identité du contrat et du sacrement dans le mariage des chrétiens ?

Et pourquoi cette course aventureuse, ce *raid* hasardeux à travers des régions inconnues ? Pour en rapporter une conclusion que voici : l'État est en péril, et le sauver doit être la loi suprême. A quoi les voix les plus diverses répondent en chœur : Non, ce n'est pas l'État qui périclité ; ce qui est en péril et par vos œuvres, c'est la liberté.

Vraiment toutes les questions économiques, politiques, sociales sont soulevées et pendantes à la fois par le monde, et où

serait, d'après vous, le danger suprême? Dans la foi qui professe que Dieu, auteur de l'Église et de l'État, les a faits pour s'unir et pour s'unir d'après leur nature : d'où il suivrait que l'État, être moral après tout, se rapprocherait de l'ordre s'il tenait compte des enseignements et des directions de l'Église, gardienne autorisée de toute moralité complète et suffisante devant Dieu! La voilà, cette « domination du monde civil par le monde spirituel » que dénonce M. P. Bert comme l'esprit propre de la Compagnie de Jésus (1). Voilà la théocratie, voilà le pouvoir indirect, voilà l'ultramontanisme, voilà le cléricanisme, voilà le danger, voilà l'ennemi.

Et qui tient cette doctrine si redoutée? Les Jésuites seuls? Non, les catholiques. Et par quels moyens voudraient-ils y ramener la société moderne? Par la vio-

1. *Officiel*, p. 6221, 2.

lence ou la fraude? Non, encore une fois, par la persuasion individuelle, par la liberté. Et comment veut-on s'en défendre? Par l'étouffement et par la contrainte. C'est la situation.

L'heure n'est pas venue d'en dégager tous les résultats. Dans cette mêlée s'achèvent des démonstrations, de cette ombre rayonnent des évidences que Dieu ménage et dont le monde jouira. Mais on ne nous défendra pas de constater à la gloire de l'Église que, dans le présent débat, sa cause, la nôtre, est la cause même de la liberté.





### III

## Le Despotisme avoué.

Il faut l'entendre avouer par nos adversaires ; il faut les suivre jusqu'au bout, jusqu'à ces révélations, jusqu'à ces naïvetés de despotisme où les pousse la logique victorieuse.

« Liberté, mais dans l'unité, » disait à Épinal M. le Ministre de l'Instruction

publique, sans prendre garde que cette formule commode ouvre accès à tous les caprices de l'arbitraire. « Liberté, mais dans l'égalité, » dit M. Madier de Montjau : c'est la leçon d'Edgard Quinet, d'un grand homme : « La liberté n'existe que dans l'égalité. » (1)

J'en demande pardon au disciple et à l'ombre du maître : il est difficile de rencontrer avec un plus rare bonheur d'exactitude le contrepied du vrai. La liberté n'existe que dans l'égalité ! mais c'est précisément le contraire. Dès que la liberté s'exerce, elle rompt invinciblement l'égalité, en élevant les mieux doués, les plus actifs, les plus habiles. Dès que l'égalité s'impose, elle enchaîne forcément la liberté qui la détruirait en une heure. L'égalité complète n'est possible que sous le despotisme absolu.

1. *Officiel*, p. 6323, 2.

Mais laissons cette métaphysique élémentaire. Où va la théorie de la liberté dans l'égalité? A prouver que l'État ne peut laisser l'Église libre parce qu'il n'est pas de force à la combattre, parce qu'il est devant elle comme un petit enfant condamné à lutter contre un colosse. Étrange enfant, n'est-il pas vrai? assez fort pour enchaîner l'Église, pas assez fort pour lutter contre elle s'il ne l'enchaîne pas. Voilà ce qu'applaudit en 1879 une assemblée française, voilà où sont réduits les avocats du despotisme, et c'est trop juste vraiment.

On retrouve là du reste une de leurs thèses favorites. Ils dépeignent l'État menacé, opprimé, victime. C'est lui qui se tient sur la défensive, c'est lui qu'on moleste à peu près comme le loup de la fable, c'est lui qui crie : « Haro ! mon prince, on me fait tort. » Il est tel endroit où ils le représentent humble, faible, mendiant

presque à genoux le droit à la tyrannie. Accordez-lui contre l'Ultramontanisme au moins les garanties légales qu'il avait sous les rois. Mais non, c'est trop peu : donnez-lui des armes plus puissantes. Pourquoi ? C'est qu'il n'a pas, comme l'ancien régime, la ressource d'un pouvoir absolu, le prestige d'une vieille dynastie historique, l'appui du parlement, c'est-à-dire de la bourgeoisie, la moitié ou les deux tiers du clergé. Au lieu de tout cela, voici une bourgeoisie entamée, un clergé « *asservi*, des gouvernements d'opinion... passagers, essentiellement fragiles ; une puissance souveraine et incontestée, celle du suffrage universel à laquelle rien ne résiste, mais qu'on ne saurait mettre au rang des forces permanentes, invariables, incommutables. » Je transcris M. J. Ferry qui paraphrase M. Spuller et je me contente de noter au passage que l'on pourrait donner à l'État moderne une plus fière

attitude. Aussi bien c'est de quoi réfléchir : faiblesse et despotisme vont si bien ensemble et il est si commode de proscrire quand on n'a pas la force de gouverner !

On nous rassure, il est vrai. Ce même État qui a besoin d'opprimer parce qu'il est faible, ne doit inspirer frayeur à personne, parce qu'il est précisément tout le monde. Ainsi argumente M. P. Bert, ainsi M. J. Ferry, l'un et l'autre copistes de Rousseau. Équivoque dérisoire ! Est-on dupe de la vieille fiction césarienne ? Est-on assez simple pour confondre la société avec le pouvoir et les gouvernés avec les gouvernants ? Persuadez donc à un membre de la minorité, à un vaincu, que c'est lui-même qui se combat et se contrarie. Persuadez aux cinq millions de Français qui ne vous ont pas nommés, que vous représentez et que vous appliquez leur programme. Persuadez aux 1,600,000 pétitionnaires catholiques, si fort dédaignés

de vous, que ce sont eux-mêmes qui se dédaignent, et si vous arrivez à m'interdire, faites-moi donc croire, qu'étant membre du souverain qui est tout le monde, c'est moi-même qui me suis frappé d'interdit.

Qui ne se rappelle la très démocratique histoire de Jacques Bonhomme ? Ceux qu'il prit pour intendants à la chute de l'ancien régime l'asservirent de nouveau en proclamant sa souveraineté absolue. « Hélas ! disait Jacques, j'ai subi deux conquêtes : on m'a appelé serf, tributaire, roturier, sujet : jamais on ne m'a fait l'affront de me dire que c'était en vertu de mes droits que j'étais proscrit et dépouillé. » (1) Bonne fortune pour M. le Ministre, si on lui eût trouvé ce texte dans M. l'abbé Courval ou dans le P. Gazeau !

1. Aug. Thierry. — *Dix ans d'études historiques.*

Non certes, l'État réel et concret, l'État en chair et en os, l'État qui parle et agit, commande et défend, nomme et destitue, ce n'est pas tout le monde, c'est le gouvernement, c'est la majorité, c'est le parti qui domine. Messieurs tel et tel ne disent point : « l'État c'est nous. » Modestie pure. Ils le pensent et ils font bien, car c'est la vérité.

Mais, répond M. Vacherot, cité par M. le rapporteur Spuller, si l'État est le parti qui domine, ses fautes possibles restent toujours justiciables de la majorité ; en deux mots : si le mandataire abuse, il n'est point réélu. Voilà remède à tout.

Ne discutons point le suffrage universel dans son principe, ne l'examinons pas dans son mode d'exercice, oublions comment les élections se pratiquent et comment elles s'invalident. Un fait demeure et il suffit : la majorité se déplace, les gouvernants se succèdent, les incarnations

de l'État se détrônent, les Bouddhas vivants se suivent et ne se ressemblent pas. M. J. Ferry ne dit point autre chose, quand il exclut le suffrage universel du rang des forces « permanentes, invariables, incommutables, » c'est son mot.

Et maintenant pour cette idole changeante, pour cet État qui se transforme sans relâche, que réclament les partisans de la loi? Un droit souverain, absolu, illimité sur tout ce qui l'intéresse. On a ramené à ce principe implicite toute la première partie du rapport de M. Spuller et l'on ne s'est point trompé, car il n'y a pas autre chose; pour qui sait lire, cela saute aux yeux.

Mais suivez les conséquences. Tout relève de l'État parce que tout l'intéresse. La part du lion est faite : cherchez maintenant celle de la liberté. Vie privée, famille, domicile, barrières sacrées à l'abri desquelles M. Ferry nous permet jusqu'à la

conspiration ; mais barrières fragiles et que renversetoutnet le principe du rapporteur. Encore une fois qu'on relise et qu'on entende. Et quand M. Spuller eût fait du socialisme sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose, après tout serait-il le premier ? L'homme d'État qui entreprend contre la liberté de la conscience catholique en arrive bientôt là, si déterminé conservateur qu'il puisse être. C'est la fatalité de son rôle, c'est son premier châtiment.

Aussi bien le socialisme n'est pas seulement supposé en principe ; il se pose, en matière d'enseignement du moins, dans des affirmations que l'*Officiel* garde et que la France n'oubliera pas. Le rapporteur faisait de l'État « l'instituteur public par excellence (1). » M. J. Ferry fatigué de s'entendre objecter les droits de la famille,

1. M. Spuller. Rapport (p. 26.).

laisse échapper cette énormité : « Je vous répons qu'il existe un père de famille qui doit être au moins aussi respecté que tous les autres, car il les comprend tous : C'est l'État. » Encore est-ce bien un entraînement de parole ? Permis d'en douter lorsque M. P. Bert vient dire à son tour dans la même séance : « En vérité, qu'est-ce qu'un maître d'école ? C'est un père de famille créé par l'État ! (1) » Il suffit : Danton a parlé par la bouche de Robespierre ; tout commentaire est superflu.

Ah ! la patrie est une mère, il est vrai, il y a là plus qu'un vain mot ; mais vous ne nous ferez point confondre l'État et la patrie. La patrie, c'est la France ; l'État, c'est vous.

Vous êtes l'État, et l'État n'est pas seulement père, l'État est Dieu. Nous apprenons de M. Paul Bert qu'il existe une

1. *Officiel*, p. 5948, 1.

morale que l'on pourrait appeler « les commandements de l'État. » Morale indépendante au premier chef, morale séparée non pas seulement de toute religion, mais de toute métaphysique, car de son côté M. le Ministre l'avoue, l'État n'a point de religion, point de métaphysique à lui. Et comment en aurait-il ? Aujourd'hui, l'État c'est le parti notoirement hostile au christianisme. L'État c'est M. P. Bert qui, en sa qualité de positiviste, fait abstraction de l'âme et de Dieu ; c'est M. J. Ferry qui, le jour de son initiation maçonnique, appelait de ses vœux la disparition de tous les cultes ; c'est M. Gambetta qui estime tout régime théologique bon à débilitier les âmes, et proclame « avec une incomparable éloquence » que le cléricalisme est l'ennemi. L'État, l'État non pas abstrait et métaphysique, l'État réel avec lequel il faut compter, n'est pas chrétien, il est résolu de ne pas l'être : voilà toute sa croyance, l'unique

dogme qu'il puisse et qu'il veuille enseigner. Que sera donc l'instruction publique ? La négation du christianisme imposée d'office à toute intelligence, l'État écartant Dieu des âmes, pour y substituer une idole qui est lui-même, l'homme collectif divinisé. Toutes les habiletés se démentent, toutes les ruses se trahissent, tous les dehors sont percés à jour. Aujourd'hui les Jésuites sont interdits, demain ce sera le prêtre, après demain l'Université même sera purgée des restes de la tradition jésuitique, c'est-à-dire des restes de son christianisme officiel. Et alors le radicalisme aura ce qu'il lui faut, des hommes ivres de demi-science et d'orgueil, mais prêts à toutes les servitudes parce qu'ils auront désappris le culte de Dieu pour apprendre l'idolâtrie de l'État.

Quant à nous, les premiers frappés dans cette lutte, si l'on nous honore jusqu'à nous estimer l'avant-garde de l'Église, est-ce qu'on ne nous fait pas malgré soi les représentants de la liberté ?

On garde, il est vrai, la ressource de dire comme M. P. Bert et comme le fédéré de la Roquette : « Votre liberté n'est pas la nôtre. »

Nous n'y contredisons pas absolument, mais reste à savoir quelle est la bonne. On invoque le mot de part et d'autre : reste à savoir qui parle franc et français.

J'entends un partisan de la loi faire profession de « respect, » de « piété, » de « dévotion » pour la liberté de conscience, (1) et je le sais trop, la liberté de conscience est très diversement comprise. Pour un bon nombre, elle est le droit de n'avoir point de conscience, ou de n'agir point selon sa conscience, ou de ne soumettre point sa conscience à l'Église, à Jésus-Christ, à Dieu. Pour nous, croyants, elle est de tout point le contraire. Pour l'honnête homme incroyant mais libéral, elle sera du moins

1. *Offic.*, p. 6424, 2.

le droit d'avoir une conscience et de se gouverner d'après elle. Eh bien ! ce droit, qui le menace et qui le défend ?

Respect en parole, piété de commande, dévotion d'étiquette, rien de tout cela ne fait une seule dupe ; rien n'empêchera l'histoire de résumer le débat comme un des orateurs du dernier jour : « Nous donnons un étrange spectacle à ceux qui nous regardent et qui nous écoutent. D'un côté on voit les Jésuites, ces rétrogrades, se ranger sous le drapeau de la liberté..... de l'autre on voit les libres-penseurs, ces progressistes, se ranger du côté de l'absolutisme. » (1)

Contraste lumineux et dérision providentielle ! Quoiqu'il en soit, nous Jésuites, nous ne pouvons nous en trouver humiliés.

1. M. Granier de Cassagnac père — 9 Juillet —  
*Offic.* p. 6419, 2.



### III

## LES JÉSUITES ET LE CATHOLICISME

*« On a condamné dans l'Église catholique son dogme, sa morale, sa discipline, sa hiérarchie, ses pratiques. Je vous concède qu'on a respecté le reste. »*

(M. Lamy. Séance du 26 juin.)



## I

### **Les Jésuites hors de l'Église.**

Notre cause est celle de la liberté : est-elle celle du catholicisme ? Est-ce lui que l'on attaque en nous ?

Question suprême. Le soldat a deux préoccupations : suivre le drapeau et rencontrer la victoire. Pour nous, les deux

n'en font qu'une. Marchons-nous avec l'Église? Tout est là. En la suivant nous sommes dans la vérité, nous allons au triomphe; c'est notre foi même. Souffrir n'est qu'un accident, disons mieux, une loi de notre vie; souffrir avec l'Église et pour elle, c'est tout honneur. Cet honneur nous est-il accordé?

Nos détracteurs n'entendent point ce langage; ils ne peuvent l'entendre, l'Église n'étant à leurs yeux qu'une société humaine, faillible, périssable, qui ne garantit rien, qui ne promet rien. Toutefois pour eux aussi la question est grave. La France demeure trop catholique; l'opinion n'est pas mûre pour une persécution ouverte; la haine a besoin de tromper.

Y réussit-elle?

On parle de l'habileté de nos adversaires. Eh bien! ces gens habiles ont-ils su nous isoler de l'Église? Ont-ils établi que la loi n'atteint pas le catholicisme et qu'on peut la voter sans se faire persécuteur?

C'est plutôt le contraire. On les aurait crus jaloux d'épargner aux défenseurs de la Religion, aux nôtres, la peine de démontrer l'union de deux causes, leur solidarité, leur identité pratique. Ils nous ont même attribué dans l'ensemble du catholicisme et dans le gouvernement de l'Église une prédominance que nous ne pouvons pas avouer, que nous devons repousser avec toute l'indignation dont nous sommes capables. Assurément leur dessein n'allait pas là. Mais il est dans la destinée de l'iniquité de se mentir à elle-même et de dire précisément le contraire de ce qui lui importe en ne disant après tout que ce qu'elle veut.

Nous avons le droit de le constater ; nous allons le faire.

« *Les Jésuites n'appartiennent pas à l'Église,* » s'écrie M. le Ministre de l'Instruction publique dans une de ces fougues dont il n'est pas maître et qui le perdraient devant une majorité sérieuse.

Averti par les exclamations de la droite, il se corrige : « *Les Jésuites n'appartiennent pas à l'Église concordataire, la seule que nous connaissions (1).* »

Correction deux fois aggravante. Ainsi donc tout ce qui n'est pas formellement stipulé dans le concordat est prohibé par le fait même. Ainsi l'Église concordataire pourrait bien n'être pas l'Église, et à côté du catholicisme catholique il y aurait, comme l'insinue ailleurs le même Ministre, un je ne sais quel « *catholicisme français.* » De ces deux conséquences la première contient la tyrannie, la seconde fait songer au schisme. On n'est pas plus malheureux.

Du moins, dira M. J. Ferry, appuyé cette fois de M. Thiers : Les Jésuites ne sont pas de l'essence du christianisme. Donc, les écarter n'est pas le détruire. (2).

1. *Officiel*, p. 6374.

2. *Officiel*, p. 5685, 1.

Aperçu médiocre. Non vraiment, les Jésuites ne sont pas de l'essence du christianisme. L'Église s'est passée d'eux quinze siècles. Après avoir expérimenté leurs services, elle a marqué, en s'en privant, son indépendance souveraine; elle avait droit de le faire, elle l'a fait sans en mourir. Mais en agissant de la sorte, elle ne se déjugait pas, elle ne démentait point les multiples approbations données par elle-même à l'Institut. La suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV fut un sacrifice, elle ne fut ni un désaveu, ni un châtement : les pièces le disent, l'histoire le sait, M. P. Bert lui-même le confesse (1).

Et maintenant en rétablissant ce qu'elle

1. «... Ce ne fut qu'avec des déchirements intérieurs et une vraie douleur que Clément XIV les supprima, comprenant bien que l'ordre des Jésuites était une milice entièrement dévouée aux intérêts du Saint-Siège et de l'Église. » (M. P. Bert, *Officiel*, p. 6220, 2.)

avait supprimé, l'Église n'a point seulement confirmé ses approbations irréfomables, elle a manifesté son vouloir d'user actuellement de la Compagnie de Jésus. Elle s'est incorporé une seconde fois, elle s'est pratiquement assimilé la milice particulière dont elle relevait le drapeau. Tant que la Compagnie de Jésus est avouée et voulue par l'Église, elle fait corps avec l'Église, on n'y touche pas sans toucher à l'Église, tout comme on n'attaque pas un corps d'armée sans se mettre en hostilité avec l'armée entière. Voilà qui est simple et de bon sens. Non, les Jésuites ne sont point de l'essence du christianisme, leur existence n'est ni un dogme ni même un article obligatoire de la morale chrétienne. Mais il est de l'essence du Christianisme, il suit du dogme et il est écrit dans la morale que l'on doit respect aux décisions souveraines de l'Église et que l'on ne peut, sans rompre de fait avec l'Église, lui opposer un démenti.

Or qu'a fait l'Église et que fait-on ?

L'Église a naturalisé la Compagnie de Jésus dans tous les états chrétiens. — On la déclare, cette Compagnie, essentiellement étrangère.

L'Église a reconnu dans le Jésuite, tel que l'Institut le veut et le réalise, une aptitude spéciale à l'enseignement de la jeunesse chrétienne. — On fait du titre de Jésuite une nouvelle et spéciale incapacité à l'enseignement de la jeunesse française.

Voilà bien deux démentis manifestes, osons le dire, deux soufflets retentissants.

Mais pourquoi ? Pourquoi sommes-nous étrangers ? Pourquoi sommes-nous incapables ?

Nous sommes étrangers parce que nous sommes catholiques. J'en atteste M. J. Ferry interprétant à sa façon le feu duc de Broglie et déclarant d'après lui « qu'une association dont le supérieur est à l'étranger, dont

le supérieur possède sur chacun de ses membres une autorité qui pénètre jusqu'au fond des consciences est essentiellement étrangère, et qu'on peut dire que celui qui en fait partie n'a pas l'allégeance du citoyen. » (1)

Et maintenant reprenez chacun de ces traits : en est-il un qui ne vise en plein les catholiques ? Leur supérieur est à l'étranger ; son autorité spirituelle est absolue, elle pénètre au fond de leurs consciences. Concluez.

1. *Officiel*, p. 5684, 2. M. Spuller, patriote jusqu'au purisme, se plaint d'entendre prononcer à propos des lois projetées le mot exotique de *Culturkampf*. Que dirait-il d'allégeance ? Le mot est anglais, mais il va bien à la pensée qui est protestante.

---

## II

### Baculus et Cadaver.

On se récrie : les catholiques n'ont pas fait de vœux, les Jésuites en ont fait ; voilà la différence.

De quels vœux s'agit-il ?

Outre la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, fond commun de la vie religieuse,

les profès de la Compagnie de Jésus s'engagent à accepter du Souverain Pontife n'importe quel apostolat, et à partir sans rien objecter ni réclamer de « viatique, » c'est-à-dire sans argent ni provisions de voyage, à la façon même des Apôtres. Est-ce là ce qui les rend étrangers?

On conte que le roi Louis-Philippe, fort indifférent de sa personne à l'endroit des Jésuites, mais fatigué de la comédie bruyante qui se jouait autour d'eux, les eût vus avec plaisir s'embarquer tous pour les missions lointaines, fallût-il leur accorder passage gratuit sur les vaisseaux de l'État. Par leur vœu spécial, les profès de la Compagnie de Jésus sont tous dans le cas de procurer le même soulagement à la République Française, et qui plus est, ils n'ont pas le droit d'exiger la faveur du passage gratuit. Le voilà, ce vœu révélé un jour à la tribune, devant la majorité surprise et amusée de sa propre ignorance. Et voilà qui nous empêche d'être Français!

Mais non peut-être ; ce sera plutôt le vœu indéterminé d'obéissance par où nous sommes liés à notre Général, au Très Révérend Père Beckx, Belge de naissance et Italien de domicile. — Dérision ! Le Général de la Compagnie de Jésus est-il donc un souverain temporel, politique, à la façon de la reine d'Angleterre ou du czar de Russie ? Croit-on bonnement qu'il puisse nous commander de lever des troupes ou de préparer un 16 mai ? On le sait pour peu que l'on sache quelque chose : son autorité est toute spirituelle, elle n'est ni sans limites ni même sans contrôle. Entre son bon plaisir et notre obéissance il y a mieux qu'une constitution, il y a nos constitutions, c'est-à-dire l'Évangile que nos constitutions appliquent et auquel nous avons le droit et le devoir de comparer les injonctions reçues. Ainsi notre obéissance n'est point aveugle au sens où l'entend quelquefois le monde ; on obéit chez nous

« en toute chose où l'on ne voit point le péché. » Ainsi va le Jésuite, les yeux fermés sur la question de répugnance ou de sympathie, mais très ouverts sur la question de droit et d'honneur. Ainsi le *cadaver* a une âme, le *baculus* a une conscience ; nous sommes des religieux, nous ne sommes pas des Francs-Maçons.

Une seule chose nous fait donc étrangers, notre catholicisme, le lien plus étroit qui nous attache au catholicisme. La soi-disant cité moderne, l'État radical et athée commence par nous à excommunier le catholicisme : bien aveugle et bien sourd qui n'en voudrait pas convenir.

Nos adversaires le nient, je le sais, mais d'autre part ils l'avouent, mais ils le prouvent, mais ils ne le prouvent jamais si bien qu'en s'efforçant de le nier.

---

### III

## Jésuitisme, Cléricalisme, Catholicisme.

Et qui nous mérite l'incapacité dont on nous frappe? Nos doctrines, nos tendances. Mais quelles sont ces doctrines, ces tendances? Celles de l'Église, oui ou non?

Oui, répond l'Épiscopat d'une voix unanime. Oui, répond le clergé de second

ordre, unanime comme l'Épiscopat. Oui, répondent les Catholiques en masse. Oui, répondent même d'honnêtes incroyants qui n'ont pas fait vœu de contester l'évidence. Les doctrines des Jésuites sont celles de l'Église, les tendances des Jésuites sont celles de l'Église. Bonheur ou malheur : c'est un fait.

Et que disent les proscripteurs des Jésuites ?

*« Tout le haut clergé et une immense partie du bas clergé est avec eux contre les grands pouvoirs de l'État.... On ne peut plus les combattre sans paraître attaquer du même coup l'Église tout entière. »* (M. Deschanel.) (1)

*« L'Église catholique s'est pour ainsi dire cristallisée autour du Jésuitisme. »* (M. P. Bert.) (1)

1. *Offic.*, p. 5548, 2.

1. *Offic.*, p. 5435, 1.

M. P. Bert ne se lasse point d'y revenir. A l'entendre, plus sont choquantes, plus sont énormes les opinions que l'on trouve chez les auteurs Jésuites, plus on est sûr de rencontrer le pur enseignement catholique et l'approbation pontificale(1). C'est là un criterium facile : tout livre approuvé par Rome professe les doctrines des Jésuites (2) ; à ce point que, sans prendre garde à la signature, on peut tenir pour doctrine jésuitique toute doctrine reçue dans l'Église. (3)

Donc rien n'est plus net : à la question

1. *Offic.*, p. 6214.

2. *Offic.*, p. 6217.

3. *Ibidem.*—Et voilà précisément pourquoi M. P. Bert voulant traduire devant l'opinion la morale actuelle des Jésuites, ne cite que des auteurs étrangers à l'ordre, à part le seul P. Gury. C'est, aurait dit Voltaire, retomber sur ses pieds par une gambade : procédé quelque peu étrange pour un homme réputé grave, mais surtout procédé leste à l'endroit de la Chambre. On ne se moque pas mieux d'un auditoire.

de savoir si nous sommes avec l'Église, nos détracteurs répondent comme tout le monde et comme nous-mêmes: ils disent *oui*.

Mais ce *oui* les gêne et alors ils s'empressent de dire *non*.

Non, s'écrie M. J. Ferry, « les Évêques sont unanimes contre le projet, » sans doute, « mais de là à dire qu'il sont tous au jésuitisme il y a loin. » (1).

Non, tout le clergé ne professe pas le « credo jésuitique, » le Syllabus, « œuvre jésuitique des Jésuites, » œuvre puissante il est vrai comme « l'Institut qui en a eu l'heureuse idée, » mais œuvre qui, après tout, ne constitue pas un article de foi, etc., etc.

Et pour accorder si l'on peut ce *oui* et ce *non* qui s'entrechoquent, on insiste sur la distinction entre le cléricalisme et le

1. *Offic.*, p. 5725, 2.

catholicisme. Cléricalisme, ultramontanisme, jésuitisme, tout cela est la même chose, mais tout cela n'est point le catholicisme. Ces Messieurs le savent, ils le disent et on les en croira.

Le cléricalisme, le jésuitisme, l'*ennemi*, c'est, dans le domaine de la pensée, une timidité d'esprit facilement crédule et qu'effarouche le libre examen; c'est, dans le domaine de l'action, la tendance à envahir le temporel au nom du spirituel, la politique au nom de la Religion. Ainsi parle M. Spuller. M. Bert goûte surtout la seconde partie de la définition; il la répète avec un léger changement dans les termes. Bref, nous savons à quoi nous en tenir: jésuitisme, ultramontanisme, cléricalisme, c'est l'esprit du *Syllabus*, c'est le nom commun du système qui attribue en droit quelque part d'influence sur les affaires humaines à l'Église, à Jésus-Christ, à Dieu.

Et ce système n'est point le catholicisme.

Il serait piquant d'ouvrir à ce propos une enquête et de convaincre de cléricisme, aux termes de la définition, Bossuet, David et Jésus-Christ même, ce qui les ferait sortir de l'orthodoxie, résultat quelque peu forcé.

Tenons-nous-en à l'Église contemporaine, à l'Église de France. Est-elle ou n'est-elle pas *cléricale* ?

Tout d'abord elle prétend l'être ; elle repousse la distinction ; quand on dit *cléricisme*, elle entend *catholicisme* quand on parle des cléricaux elle se reconnaît. Que répondre à cela ?

Et si nous sommes, nous Jésuites, les cléricaux par excellence, pourquoi nous soutient-elle, pourquoi fait-elle avec nous cause commune, pourquoi déclare-t-elle que rien ne la séparera de ceux que l'on menace en prétendant l'épargner ? Si ce

n'est pas unanimité dans la doctrine et la tendance, qu'est-ce donc ?

Nos détracteurs ont trouvé le mot : c'est esclavage.





## IV

### Les Jésuites oppresseurs de l'Église.

L'Église est esclave des Jésuites.

L'Église romaine est « asservie aux Jésuites » M. Deschanel) (1). Le clergé de France est « leur captif » (M. J. Ferry). (2)

1. *Officiel*, p. 5549, 3.

2. *Officiel*, p. 5276, 1.

« Les Jésuites sont déjà les maîtres du pouvoir spirituel. La proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale a consacré la prépondérance de leurs doctrines. Les Évêques ne sont plus que des préfets apostoliques. Les autres ordres religieux reconnaissent la prééminence de la société de Jésus. Et quant au clergé séculier, on n'en parle plus. C'est à peine s'il faut en faire mention pour dire que, suivant un mot célèbre, il marche comme un régiment dès que le chef a commandé. » (1)

Utiles à la Papauté dans la guerre contre le libre examen et la réforme, les Jésuites ont entrepris également de la servir contre le rationalisme moderne, mais à quel prix !  
« *En même temps que la vieille Compagnie... reprenait les armes pour le service du Pape, en même temps elle faisait ses conditions, elle imposait au*

1. M. Spuller. Rapport. 2<sup>e</sup> partie § III.

---

*catholicisme ses opinions personnelles, et elle le forçait d'admettre le dogme de l'Immaculée-Conception et celui de l'infaillibilité du Pape parlant ex cathédra (1).*

Ainsi les Jésuites « *sont parvenus depuis la révolution à faire prédominer dans l'Église leurs opinions particulières, à tel point que ces opinions sont aujourd'hui devenues des articles de foi (2).* »

Voilà donc le mot de l'énigme et le nœud de ces faits contradictoires. L'Église qui en serait restée volontiers au pur et simple catholicisme, s'est laissé faire cléricale pour acheter à ce prix le concours des Jésuites; les Jésuites l'ont asservie; l'Église les soutient par impuissance, par routine, par habitude du joug, mais — on l'insinue

1. M. P. Bert, *Officiel*, p. 6220, 2.

2. *Ibidem*.

— elle ne serait pas ingrate à qui voudrait l'affranchir.

Nous avons cité sans commentaire; en appréciant nous nous rappellerons le respect de nous-mêmes; c'est le seul où nous nous sentions obligés.

Quand on dit à un serviteur discret et honnête: « c'est vous qui menez la famille », qui est plus humilié de la famille ou du serviteur ?

Certes les romanciers d'histoire ecclésiastique capables de nous attribuer cette inqualifiable attitude, s'embarrassent peu de l'impression qu'ils nous donnent. Cependant j'inclinerais à croire qu'ils s'imaginent nous flatter.

Qu'ils se détrompent. Blasphémateurs de ce qu'ils ignorent, excusés peut-être par leur ignorance, à moins que leur ignorance même ne soit coupable, ils ne réussissent qu'à révolter en nous la conscience du vrai, le bon sens et ce tact profond qui se soulève

chez l'honnête homme en présence de l'adulation outrée jusqu'à l'absurde et impudente jusqu'au ridicule.

Encore blessent-ils des sentiments plus délicats que toute délicatesse personnelle, Souffletés, nous pourrions tendre l'autre joue ; mais cette fois comme toujours c'est l'Église qui reçoit le soufflet.

L'Église ! tout catholique la sait indépendante, souveraine, immuable, conduite, en dépit de l'infirmité possible de ses ministres, par l'Esprit infailible et la providence spéciale de Dieu. Il la sait vivante, progressive, capable d'exploiter, de développer le dépôt de la vérité divine, mais incapable de l'altérer jamais, assez large d'esprit et de cœur pour comprendre et saisir les opportunités humaines, mais trop haute pour accepter un joug. Tout cela c'est notre foi, c'est l'histoire aussi, non l'histoire fantaisiste des Spuller et des Paul Bert, mais l'histoire. Nous le croyons, nous le savons,

nous le voyons : l'Église n'a qu'un maître, Dieu même. Asservie, elle ne serait plus l'Église. Pour elle, tomber sous le joug c'est mourir.

Eh bien ! nous apprenons qu'elle est morte, que c'est nous qui l'avons tuée en l'enchaînant : elle n'est plus l'Église, elle est le Jésuitisme ; elle n'est plus à Jésus-Christ, elle est à nous.

A qui donc M. Paul Bert a-t-il prétendu le faire croire ? Aux libres-penseurs ? Que leur importe ? — Aux catholiques ? Je l'en défie. Le catholique qui le croirait deviendrait par là même protestant.

Donc nous avons imposé à l'Église le dogme de l'Immaculée-Conception. — Mais qui donc en avait rempli la Tradition tant de siècles avant notre naissance ? M. Paul Bert ne s'en doutait point ; l'ignorance est commode, elle épargne bien des embarras.

Donc nous avons forcé le catholicisme

d'admettre l'infaillibilité du Pape. — C'est nous aussi peut-être qui l'avons rendue transparente dans l'Évangile et pratiquement incontestée dès les origines chrétiennes. Et l'on ose parler d'histoire !

Donc nous avons « eu l'heureuse idée » de faire le Syllabus ; le Syllabus est notre œuvre, « l'œuvre jésuitique des Jésuites. » — Encore a-t-il fallu pour cela faire tous les actes de Pie IX et une foule d'autres plus anciens dont le Syllabus, pris matériellement, n'est que le résumé ou la table. Mais un Ministre de l'Instruction publique ne s'attarde pas à ces détails. (1)

Donc nous avons transformé tout sim-

1. A ce propos M. J. Ferry nous révèle avec une élégance et une courtoisie parfaites qu'il y a « deux espèces de prêtres et d'évêques : ceux qui ont inventé le Syllabus et l'imposent et ceux qui le subissent et l'interprètent. » (*Officiel*, p. 5725, 2.) Voilà du moins que nous n'avons pas tout seuls le mérite de l'invention.

plement la religion et d'une façon que M. Spuller trouve « humiliante » pour notre époque. A Bossuet ont succédé les panégyristes des miracles de Lourdes et de la Salette ; à Port-Royal, les apôtres de « je ne sais quelle dévotion répugnante..... » (1)

Il fallait transcrire, car transcrire c'est châtier.

« Si vous n'y comprenez rien, taisez-vous, » s'est écrié à ce mot un membre de la droite, M. de Valon. Voulant être indulgents, nous ne dirons pas autre chose. Nous souhaiterons pourtant à M. Spuller de vivre assez pour voir achevée la basilique du vœu national : peut-être y trouvera-t-il quelque part un ex-voto spécial en souvenir et en réparation de son blasphème.

Pour nous, Jésuites, si nous avons la

1. *Officiel*, p. 5604, 1

puissance follement gigantesque dont on nous gratifie, si nous l'avions exercée comme on nous en accuse, nous aurions fait contre l'Église de Jésus-Christ plus que n'ont pu faire les Néron et les Dioclétien, plus que ne pourront faire les Spuller et les Paul Bert, plus que ne pourra faire la franc-maçonnerie, la *synagogue de Satan*, comme l'appelle Pie IX, « l'irascible Pie IX » (1). » Sur cette même colline de Montmartre, lieu natal de la Compagnie de Jésus, il conviendrait d'ériger une statue au fondateur, avec l'inscription cette fois véridique: *Nomine Christianorum deleto.*

Mais nous le répétons, à qui ces Messieurs le feront-ils croire?

Non, les Évêques n'ont pas été dégradés par nos mains. Ils restent ce que les a faits le Saint-Esprit, chefs et pasteurs de l'Église

1. M. J. Ferry. *Officiel*, p. 5686, 2.

de Dieu, mais sous le chef et pasteur suprême. Quant à nous, religieux, nous ne sommes et nous ne pouvons être que leurs très humbles et très dépendants auxiliaires. Nos Seigneurs le savent, et si nous avions le malheur de l'oublier, les moyens ne leur feraient point défaut pour nous rappeler à la vérité de notre rôle. Laissez donc en paix le martyr de la Roquette. Si un jour il a cru pouvoir entrer en conflit de juridiction avec le Souverain Pontife lui-même, cette querelle de grand vassal à suzerain est pour vous chose absolument étrangère. Et qu'y faisaient les religieux? — Car nous n'étions pas seuls en cause. — Les religieux n'ont été là qu'une occasion, une très passive occasion. La supériorité des religieux sur les Évêques! — que M. J. Ferry me pardonne, — ce n'est point un article du credo jésuitique; c'est un article du syllabus maçonnique à l'usage de nos calomniateurs.

Non, si le clergé contemporain s'honore par un esprit de docilité, d'union, de catholicité peut-être incomparable, nous n'avons pas, nous, le droit d'en tirer gloire. Nous ne travaillons avec le clergé, nous ne travaillons pour le clergé que dans la mesure où il veut bien le désirer ou le permettre, et par ailleurs, on le sait, le développement de nos collèges absorbe la plus large part de nos forces. Il est bien vrai du reste : le clergé de France n'est plus ni gallican, ni janséniste, rien ne paralyse plus en lui la sève catholique. On l'avoue, et nous en prenons acte, mais que la gloire en soit à Dieu et au clergé français lui-même ! Pour tout dire, la révolution n'y a pas nui ; ce que l'on fait et ce que l'on prépare est pour y contribuer encore.

Non, nous n'avons point imposé notre prééminence aux autres congrégations religieuses. Allégation odieuse et risible à la fois. Avons-nous donc enlevé aux

Dominicains, par exemple, quelque chose de leur originalité fière? Dictons-nous au Père Monsabré ses admirables conférences? Lacordaire était-il notre fondé de pouvoirs à Sorèze? Gouvernions-nous Arcueil sous le nom du Père Captier, le martyr? Ah! elle vous confond, elle vous gêne cette union cordiale, fraternelle, indivisible des milices catholiques et religieuses; et pour la rompre vous avez — on le sait — tenté bien des voies plus ou moins droites, et pour l'expliquer vous n'avez que cette ridicule hypothèse: tyrannie d'une part et servitude de l'autre. Maladresse de la haine! Mais en vérité, si vous nous sentez plus que jamais unis et solidaires, qui en est cause? Après Dieu, c'est vous.

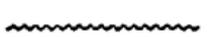
Loi bizarre, discussion plus bizarre encore! La loi vise des congrégations nombreuses; la discussion nous met seuls en cause. Le dispositif frappe tout le monde, les considérants n'accusent que nous.

---

Sommes-nous donc tout le monde ? ou plutôt n'est-ce pas que l'on poursuit en nous la foi et la liberté de tout le monde ?

Mais non, nous sommes les oppresseurs individuels, d'où il suit que les avocats de la loi se posent en libérateurs de l'Église.

Eux !





## V

### Les libérateurs de l'Église.

Comment traitent-ils le clergé national, ce « véritable clergé français (1) » dont nous avons confisqué l'indépendance ? Écoutons : c'est instructif.

1. M. Spuller, *Rapport*.

Pourquoi, s'ils nous frappent pour des doctrines qui sont les siennes, lui font-ils l'honneur ou l'injure de l'épargner? Pourquoi repoussent-ils la logique encore incomplète mais déjà supérieure de M. Madier de Montjau?

C'est qu'ils espèrent.

Qu'espèrent-ils?

Ils aperçoivent « quelques prodrômes de modifications... qui puissent ramener quelque harmonie entre l'Église d'une part et le progrès, le libéralisme, la civilisation moderne. » (1)

Cela s'entend : ils comptent voir le Pape rapporter le *Syllabus* prochainement, et—que sait-on?—le symbole des Apôtres un peu plus tard.

Mais encore quelles différences mettent-ils entre le prêtre et le religieux?

Le prêtre, dit J. Ferry, est fils du sillon,

1. M. P. Bert. *Offic.*, p. 5495, 2.

fil du peuple de 89 (1). — Et le religieux a-t-il donc été nécessairement bercé sur les genoux d'une duchesse?

Le clergé, dit P. Bert, est « nommé par les évêques fonctionnaires de l'État, composé lui-même de fonctionnaires investis par l'État, payés par l'État(2).

Payés par l'État! Ce n'est là qu'une erreur juridique et historique, car le budget des cultes est une compensation et non un salaire. Je comprends toutefois : on paye le clergé, donc on en est maître. O libérateurs!—Mais *investis* par l'État!.. Qui parle de la sorte? Est-ce un républicain de 1879? Est-ce l'empereur Henri IV de Germanie? Quoi! l'État républicain, allié à « l'Église concordataire, » donne l'investiture aux Évêques et aux Curés!—Oui, sans doute répond M. Ferry venant à la

1. *Officiel*, p.6733.

1. *Officiel*, p.5495, 2.

rescousse, les prêtres sont « *des fonctionnaires de l'État, de ceux que Mirabeau décorait de ce beau nom d'officiers de morale (1)* ».

Cela suffit. On voit la pensée et l'on sent l'injure. Voilà donc ce que doit être dans leur France à venir le prêtre affranchi du Jésuite : quelque chose de moins qu'un pope, un officier de morale (2) investi par l'État, une doublure inutile, gênante, bientôt supprimée, de l'instituteur, ce « père de famille créé par l'État ! »

Après cela, libre à M. le Ministre de déplorer la seconde politique de la Consti-

1. *Officiel*, p. 6374.

2. Quelle morale? Peut-être celle de M. Deschanel. « Est-ce que aujourd'hui les honnêtes gens de toute croyance, catholiques, protestants, israélites, musulmans, libres-penseurs, ne se rencontrent pas sur le terrain commun de la morale universelle, indépendante des dogmes et des croyances particulières? » (M. Deschanel. *Officiel*, p. 5549, 3)

tuante envers le catholicisme, la Constitution civile du Clergé, « la guerre à l'Église, faite avec violence, avec passion, avec excès. » (1)

Où le Ministre ne s'entend pas lui-même ou il ignore le premier mot de l'histoire, ou il a entrepris, lui, contre l'Église une guerre déloyale, mais gauchement déloyale. Comment ne voit-il pas que la Constitution civile du Clergé est tout entière dans l'idée qu'il se fait du prêtre? Et à quel prêtre espère-t-il le cacher?

Mais non, qu'on se rassure, point de *Culturkampf*, point de persécution. Les gouvernements n'entreprennent pareille chose que pour avoir un concordat, et nous en avons un, Dieu merci! —

Donc, si Néron mit en croix saint Pierre, c'était pour en obtenir un concordat ou peut-être pour lui faire accepter des articles organiques un peu subreptices. Pitié!

1. *Officiel*, p. 6374, 1.



## Conclusion.

Un illustre Cardinal disait naguère devant une assemblée de ses prêtres, qu'après avoir lu attentivement les discours favorables à la loi, il demeurait dans une humiliation profonde.

Je le crois bien.

Nous aussi nous nous sentons profondément humiliés.

Humiliés pour cette assemblée française

capable de tout accepter et de tout applaudir ;

Humiliés pour l'intelligence du pays que l'on estime décidément bien ravalée ;

Humiliés surtout pour notre clergé national outragé par la bienveillance hautaine et protectrice de ces hommes plus encore que par leurs menaces mal déguisées et leurs conseils d'apostasie. (1)

Avons-nous lieu d'être humiliés pour nous-mêmes ?

Nous pourrions l'être assurément de ne point rencontrer de plus sérieux adversaires. Voilà donc tout ce qu'ont pu trouver et dire ces hommes à qui certes la malveillance ne manque pas, à qui d'ailleurs on fait dans le parti une réputation de savoir,

1. M. Deschanel adjure naïvement les prêtres d'en revenir à 1682 et de renoncer à l'infaillibilité pontificale. (*Offic.*, p. 5548, 2.)

M. Spuller leur en fait équivalement un devoir s'ils veulent rester Français.

d'habileté, d'éloquence : un peu, très peu de diffamation maladroite, puis force éloges, éloges parfois excessifs, inacceptables, — puis cet involontaire mais inévitable étalage de despotisme qui ne nous menace qu'en menaçant toutes les vraies libertés, — puis surtout cette démonstration solennelle de l'identité pratique de notre cause avec celle de l'Église.

Mais ici toute amertume se perdrait, s'il en était besoin, dans un sentiment de reconnaissance humble et fière. Soldats, nous sommes donc bien sous le drapeau ; religieux, nous sommes donc bien avec l'Église ; Jésuites, si l'on nous hait, c'est donc bien pour le nom de Jésus. Nos adversaires l'ont mis hors de doute ; nous prenons acte et nous disons merci.

On nous accuse d'asservir, d'absorber l'épiscopat, le clergé, les congrégations religieuses ; c'est avouer qu'ils daignent ne faire qu'un pour nous défendre.

On nous accuse d'imposer nos opinions à l'Église ; c'est avouer que nous n'avons que les siennes.

On nous accuse de mener l'Église ; c'est avouer que nous marchons avec elle.

Que pouvons-nous souhaiter de plus ? Voilà pour adoucir tout regret, pour embellir toute souffrance. Après cela si Dieu permettait que l'iniquité triomphât, s'il accordait une heure à la puissance des ténèbres, nous marcherions en pleine lumière et nous souffririons avec pleine joie, car nous saurions pourquoi et pour qui.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été dans son ensemble une époque de rénovation religieuse. Le Jansénisme et le Gallicanisme éteints, la sève catholique plus vivace et plus féconde, des œuvres multiples et merveilleuses, des dogmes chers à la piété de tous les siècles sortant du champ des opinions libres pour enrichir le trésor des vérités

définies, l'Église menacée trouvant partout pour sa défense de l'or, du sang, des âmes..... que ne pourrions-nous pas dire ? que n'avons-nous pas vu ?

On nous attribue toutes ces grandes choses : erreur, injustice ; nous protestons. Nous y avons travaillé pour notre part, et cette part Dieu la sait modeste. Mais veut-on nous punir les premiers de ces triomphes catholiques ? Faut-il payer au nom de l'Église universelle la rançon de tant de merveilles ? Dieu soit loué ! le rôle est beau, s'il est douloureux. Quand on ne peut plus parler pour la vérité, il reste de souffrir pour elle. Alors surtout on n'est pas inutile, on n'est pas vaincu.

G. LONGHAYE

Poitiers, 16 juillet 1879.

*En la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.*



# TABLE

---

Balaam à Versailles . . . . .	5
-------------------------------	---

## I. — LES JÉSUITES ET L'ÉDUCATION

1. Morale et histoire . . . . .	13
2. Hommages indirects . . . . .	23
3. L'enseignement. . . . .	31
4. Le caractère du Jésuite . . . . .	39

## II. — LES JÉSUITES ET LA LIBERTÉ

1. Le fait et les sophismes . . . . .	49
2. M. P. Bert et la loyauté de l'Église . . . . .	61
3. Le despotisme avoué . . . . .	73

## III. — LES JÉSUITES ET LE CATHOLICISME

1. Les Jésuites hors de l'Église . . . . .	89
2. <i>Baculus et Cadaver</i> . . . . .	97
3. Jésuitisme, cléricalisme, catholicisme . . . . .	101
4. Les Jésuites oppresseurs de l'Église . . . . .	109
5. Les libérateurs de l'Église . . . . .	123
Conclusion . . . . .	129

---